

# LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE dans l'Yonne

EN 2021



DERRIÈRE CHAQUE CHANTIER, IL Y A QUELQU'UN QUI TRAVAILLE.  
RESPECTER LES RÈGLES, C'EST RESPECTER SA VIE.



PRÉFET  
DE L'YONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE **VIVRE,  
ENSEMBLE**



# ÉDITO

## de la Directrice de cabinet

La lutte contre l'insécurité routière et les drames humains qu'elle provoque (23 personnes sont décédées sur les routes du département en 2021) ne peut passer que par une modification significative et durable des comportements des usagers et, en premier lieu, par le respect des règles du Code de la route.

L'accidentologie dans l'Yonne se caractérise particulièrement par les problématiques suivantes : non respect des règles du code de la route, alcool, vitesse inadaptée. Par ailleurs, la protection des usagers vulnérables demeure un enjeu fondamental.

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2021 a permis d'intensifier les actions de sensibilisation aux bonnes pratiques et du respect des règles. Malgré un contexte compliqué lié à l'épidémie de COVID, 65 actions de sensibilisation ont été organisées dont 16 actions ont bénéficié d'une subvention au titre du Plan Départemental d'Actions et de Sécurité Routière.

Ce sont ainsi plus de 57 000 € qui ont été utilisés pour assurer des actions de promotion et de sensibilisation au titre de la sécurité routière. Tous les publics sont touchés, tant les plus jeunes en lien avec des actions réalisées dans des établissements scolaires, que nos aînés au cours d'actions spécifiques.

Des actions ponctuelles sont également réalisées en marge des grands événements organisés dans le département (salons, foires...) afin de toucher un public familial plus large.

Enfin, des actions de sensibilisation sont également réalisées par les intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) en lien avec l'autorité judiciaire lors de la notification d'ordonnance pénale à la suite d'infractions ou délits de la route.

La coordination sécurité routière encourage et remercie tous les acteurs locaux (IDSR, bénévoles, associations, services de l'État, établissements scolaires, collectivités locales, entreprises...), qui s'engagent dans cette politique visant à protéger nos concitoyens.

En parallèle de ces actions de sensibilisation, le préfet de l'Yonne est également mobilisé avec les forces de l'ordre et a coordonné en 2021 de nombreuses opérations de contrôles en zone police, comme en zone gendarmerie visant à prévenir les infractions génératrices d'accident.

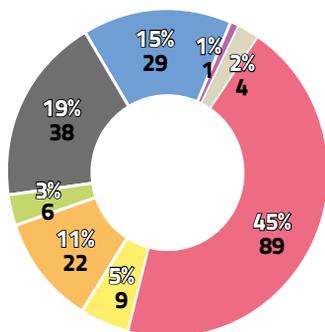
Dans ce cadre, et au-delà des contrôles réguliers qui sont organisés sur l'ensemble du territoire, les grands départs en vacances sont particulièrement encadrés afin de marquer une présence dissuasive au bord des routes et rappeler les règles essentielles de partage des voies de circulation.

Nous avons tous un rôle à jouer, que ce soit à titre individuel ou collectif, pour agir en faveur de la sécurité routière : « on a tous le pouvoir de sauver une vie ».



# CAUSES PRINCIPALES des accidents corporels

Année 2021

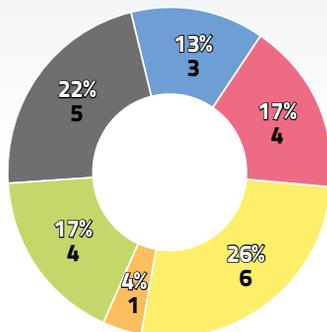


- Non respect des règles
- Causes externes aux conducteurs\*
- Perte de contrôle
- Drogue
- Alcool
- Vitesse
- Véhicule
- Indéterminée

\* Malaises, verglas, animal errant...

# ACCIDENTS MORTELS Causes principales affectées à chaque tué

Année 2021



# RÉPARTITION DES VICTIMES

En 2021, les conducteurs responsables d'accidents mortels sont majoritairement des Icaunais (78%).

La catégorie d'âge des 18-24 ans est la plus touchée avec 7 tués sur 23, alors qu'elle ne représente que 6% de la population de notre département.

Tranches d'âge		0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-64 ans	65-74 ans	>75 ans
Part des tués	Nb	0	1	7	4	0	3	3	1	4
	%	-	4%	30%	17%	-	13%	13%	4%	17%
% de la population		16%	5%	6%	16%	13%	14%	7%	12%	11%

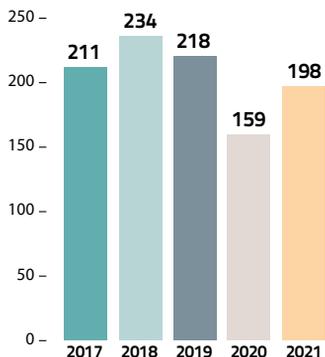


# ÉVOLUTION de l'accidentologie dans l'Yonne

## Évolution du nombre d'accidents

Par rapport à 2019

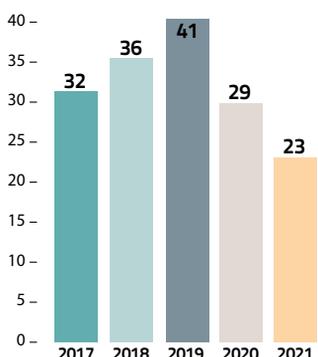
**-9%**



## Évolution du nombre de tués

Par rapport à 2019

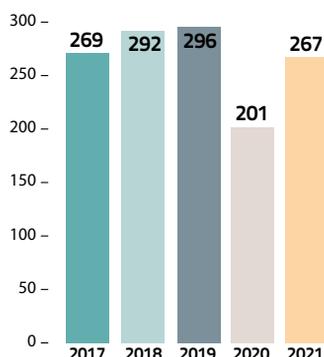
**-44%**



## Évolution du nombre de blessés

Par rapport à 2019

**-10%**



Dans un contexte encore perturbé par les aléas de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les indicateurs de l'accidentalité routière en 2021 sont historiquement bas si l'on exclut l'année particulière 2020. L'analyse est faite par rapport à l'année référence avant pandémie, l'année 2019. 2021 affiche une réduction du nombre d'accidents de -9%, du nombre des tués de -44%, et du nombre des blessés de -10% par rapport à l'année 2019.

## Bilan de l'accidentalité en France métropolitaine

3 219 personnes sont décédées en 2021 sur les routes de France métropolitaine ou d'outre-mer, un résultat inférieur de 8% à celui de 2019. La mortalité baisse plus fortement que les indicateurs d'accidentalité, le nombre d'accidents baisse de -4% et le nombre de blessés de -5%. En 2021, les pouvoirs publics ont mis en place des couvre-feux nationaux et/ou locaux. Durant ces périodes de restriction, les déplacements notamment domicile-travail ou de loisirs ont été fortement réduits. Cette réduction des déplacements sur des périodes souvent nocturnes, propices aux accidents graves, a logiquement permis une diminution des accidents mortels, mais a eu un effet moins fort sur l'accidentalité corporelle non mortelle qui intervient principalement en journée.

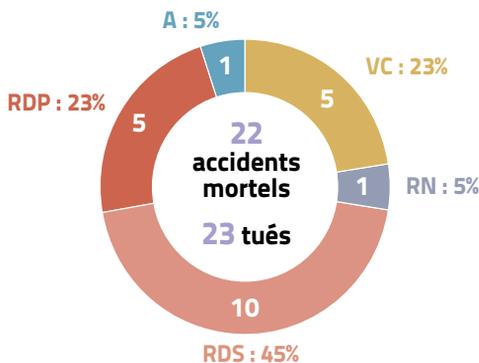
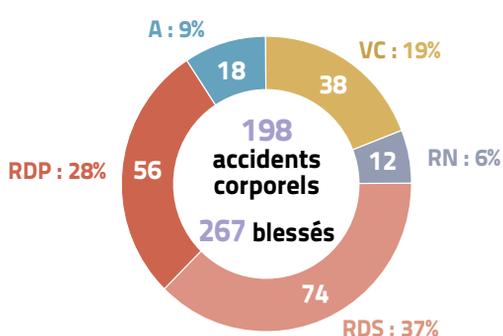
## ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TUÉS par catégorie d'usager

ANNÉE	Piétons	Vélos	EDPm	Quads	Tracteurs	Cyclos	Motos	Voitures	VUL*	Poids lourds	TOTAL
2017	4	1	-	1	-	-	4	20	-	2	32
2018	4	2	-	-	-	-	4	21	3	2	36
2019	2	2	-	-	1	1	7	25	1	2	41
2020	2	-	-	-	-	1	3	22	-	1	29
2021	-	1	1	-	-	1	4	16	-	-	23

\*VUL : (Véhicules Utilitaires Légers)

# LOCALISATION DES ACCIDENTS

## par infrastructure en 2021



### Linéaires des routes

**A** : Autoroutes (186 km)

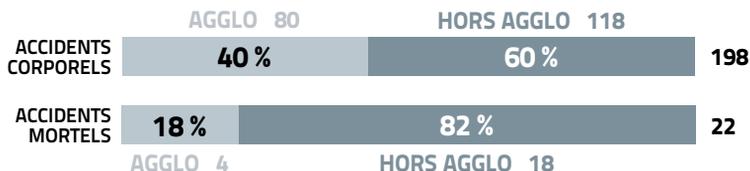
**RN** : Routes Nationales (109 km)

**VC** : Voies Communales (7 371 km), parkings

**RD** : Routes Départementales (4 846 km) dont

**RDP** : Routes Départementales Principales

**RDS** : Routes Départementales Secondaires



# LOCALISATION DES TUÉS

## par catégorie d'usager

	Piétons	Vélos	EDPm	Tracteur	Cyclos	Motos	Voitures et VSP*	VUL**	Poids lourds	TOTAL
Agglo	-	-	1	-	-	1	2	-	-	4
Hors agglo	-	1	-	-	1	3	14	-	-	19
<b>2021</b>	-	1	1	-	1	4	16	-	-	23

\* Véhicule sans permis ; voiturette \*\*VUL : (Véhicules Utilitaires Légers)



Il y a lieu de préciser que les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre à 100 %.

# CONDUIRE AUX ABORDS DES CHANTIERS

## QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE ?

Le 18 septembre 2018 est entré en application un nouveau décret qui met en œuvre de nouvelles mesures destinées à lutter contre l'insécurité routière. Ce décret « améliore la sécurité des professionnels intervenant en bord de route et des usagers en détresse en prévoyant une obligation pour les véhicules de s'écarter à leur approche. »

Le décret précise les comportements à adopter à l'approche d'un véhicule d'intervention :

« Lorsqu'un véhicule équipé des feux spéciaux (...) ou tout autre véhicule dont le conducteur fait usage de ses feux de détresse (...) est immobilisé ou circule à faible allure sur un accotement ou une bande d'arrêt d'urgence, tout conducteur circulant sur le bord droit de la chaussée doit à son approche réduire sa vitesse (...) et changer de voie de circulation après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger.

Si le changement de voie n'est pas réalisable, le conducteur doit s'éloigner le plus possible du véhicule en demeurant dans sa voie (...) »

Article R.412-11-1 du code de la route.

**Le non respect de cette nouvelle règle est sanctionné par une amende de quatrième classe soit une amende forfaitaire de 135 €.**

## DES RISQUES RÉELS

Un chantier ou une intervention d'urgence perturbent les conditions de circulation : suppression de la bande d'arrêt d'urgence, réduction du nombre de voies, ralentissements, déviation de la circulation etc.

Aux abords d'un chantier, la circulation peut être limitée ou interdite temporairement sur une voie. Respectez scrupuleusement les panneaux de signalisation et réduisez votre vitesse. Des femmes et des hommes travaillent pour votre sécurité. À vous de penser à la leur !

Tout manque de vigilance de la part d'un conducteur peut s'avérer dangereux pour lui-même comme pour les tiers y compris les agents d'exploitation.

Ces accidents sont presque toujours dus à des comportements inadéquats de la part des usagers de la route et, en premier lieu, à un défaut d'attention.

En agissant sur nos comportements, il est possible de réduire significativement le nombre d'accidents. Chaque usager de la route, automobiliste, motard et chauffeur poids lourd, doit être sensibilisé pour protéger la vie de ceux qui travaillent au bord des routes.



## QUELLE CONDUITE FAUT-IL ADOPTER ?

**En conduisant, rester attentif en toutes circonstances :**

- Ne pas se laisser distraire par son téléphone ;
- Faire des pauses régulièrement ;
- Respecter les distances de sécurité.

**À l'approche de la zone balisée, il est essentiel de :**

- Respecter les consignes de sécurité délivrées par les panneaux de signalisation positionnés sur la route ;
- Réduire sa vitesse pour anticiper les obstacles et le danger ;
- Redoubler de vigilance si un gyrophare ou des feux clignotent ;
- Ralentir ou changer de voie sans attendre le dernier moment.

**On estime que 44% des conducteurs dépassent de plus de 20 km/h les limitations de vitesse autorisée aux abords des chantiers et que 20% ne respectent pas les distances de sécurité.**

# LES RADARS dans l'Yonne

## MODERNISATION DU PARC RADARS ET NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Les radars CSA (Contrôle Sanction Automatisé) sont installés au titre de programmes décidés par la Direction de la Sécurité Routière (DSR) du Ministère de l'Intérieur qui en fixe les critères d'implantation, de déploiement et modernisation, après propositions des Préfets de département.

Au 31 décembre 2021, le département de l'Yonne comptait 31 radars fixes CSA, dont 5 contrôlant les 2 sens de circulation (double sens), et 2 les infractions de franchissement de passage à niveau. Soit 36 voies de circulation contrôlées.

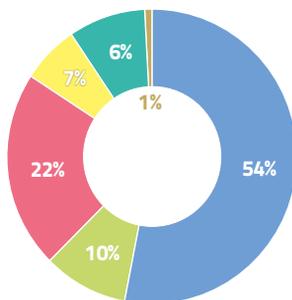
Par ailleurs, le département a été doté d'itinéraires sécurisés par radars leurres ou déplaçables (RD965 et RD943), soit environ 70 km de routes dotées de 8 emplacements de contrôles et de 35 panneaux d'avertissement.

Pour compléter ce dispositif d'équipements fixes, les forces de l'ordre du département disposent de 6 radars embarqués (voitures en stationnement le long des voies), et de 4 radars mobiles (voitures en circulation sur les voies).

Enfin, l'année 2022 verra la mise en place de la mesure d'externalisation des voitures radar sur les routes les plus accidentogènes du département de l'Yonne. Environ 1300 km de voies seront ainsi contrôlées de jour comme de nuit par 4 véhicules banalisés insérés dans les flux de circulation.

**L'ensemble des radars automatiques a relevé près de 95 000 infractions pour l'année 2021. Soit une moyenne de 260 infractions par jour (240 en 2020 et 280 en 2019).**

# INFRACTIONS relevées dans l'Yonne



### En 2021

Vitesse (hors CSA)	5 664
Alcool	995
Priorité	2 318
Ceintures	692
Stupéfiants	896
Casques	84

## INFRACTIONS ET SANCTIONS

Alcool 0,20 g/l (permis probatoire) :	6 pts	et	135 €
Alcool 0,50 à 0,79 g/l :	6 pts	et	135 €
Alcool 0,80 g/l ou plus :	suspension de permis + 6 pts	+ 4 500 €	maximum
Stupéfiants :	suspension de permis + 6 pts	et	4 500 €
Refus de priorité (y compris feux rouge, stop et cédez le passage) :	4 pts	et	135 €
Non respect des distances de sécurité :	3 pts	et	135 €
Non port de ceinture ou casque :	3 pts	et	135 €
Téléphone portable ou oreillette au volant :	3 pts	et	135 €
Changement de direction sans avertissement préalable :	3 pts	et	35 €
Dépassement de la vitesse 1 à 19 km/h :	1 pt	et	135 € maximum
Dépassement de la vitesse 20 à 29 km/h :	2 pts	et	135 €
Dépassement de la vitesse 30 à 39 km/h :	3 pts	et	135 €
Dépassement de la vitesse 40 à 49 km/h :	4 pts	et	135 €
Dépassement de la vitesse 50 km/h ou plus :	6 pts	et	1 500 €
Franchissement ligne continue :	3 pts	et	135 €

L'intégralité des sanctions est disponible sur le site de la sécurité routière : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

## LE NON-RESPECT DES RÈGLES

La perception des règles est souvent différente selon que l'on adopte un point de vue égocentré ou allocentré. En effet, les individus ne considèrent pas la règle de la même manière pour eux-mêmes que pour les autres. Dans le domaine de la circulation routière, il est fréquent d'observer un biais d'auto complaisance, c'est-à-dire une certaine indulgence des individus envers leurs propres infractions.

Ce biais est lié à la question de l'attribution causale. Les individus ont tendance à attribuer leurs erreurs à des causes externes (ex: j'ai grillé une priorité, mais c'était mal indiqué, j'ai été distrait par un passager, l'autre véhicule roulait

trop vite, etc.) et les erreurs des autres à des causes internes (ex.: il a grillé une priorité parce que c'est un chauffard, un mauvais conducteur, il est agressif, etc.).

De même, le biais de conformité supérieure de soi (Codol, 1975) consistant pour les individus à se croire plus respectueux des règles que les autres a été observé chez les conducteurs (Delhomme, 1991) et peut avoir pour conséquence un sentiment de surconfiance préjudiciable à la sécurité de la conduite.

*Enquête sur le rapport à la règle chez les automobilistes français. IPSTTAR/ CEREMA Décembre 2018.*

# Les chiffres EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ en 2021

## YONNE

- Accidents : 198
- Tués : 23
- Blessés : 267
- Taux de gravité\* : 69

## TERRITOIRE DE BELFORT

- Accidents : 42
- Tués : 5
- Blessés : 46
- Taux de gravité\* : 35

## HAUTE-SAÔNE

- Accidents : 110
- Tués : 20
- Blessés : 145
- Taux de gravité\* : 85

## CÔTE D'OR

- Accidents : 213
- Tués : 34
- Blessés : 275
- Taux de gravité\* : 64

## DOUBS

- Accidents : 294
- Tués : 25
- Blessés : 359
- Taux de gravité\* : 46

## NIÈVRE

- Accidents : 180
- Tués : 24
- Blessés : 195
- Taux de gravité\* : 117

## SAÔNE-ET-LOIRE

- Accidents : 467
- Tués : 33
- Blessés : 614
- Taux de gravité\* : 60

## JURA

- Accidents : 129
- Tués : 17
- Blessés : 187
- Taux de gravité\* : 66

**EN 2021, DANS L'YONNE :**  
**290 victimes d'accidents de la route dont 23 tués et 267 blessés.**

\* Taux de gravité = nombre de personnes tuées par millions d'habitants  
Référence : population légale par départements issus des chiffres INSEE 2019.



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'YONNE**

3 rue Monge ■ BP 79 ■ 89011 AUXERRE  
Tél. 03 86 48 41 00 ■ Fax 03 86 48 23 12

[www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr)

